



Port-au-Prince, le 29 avril 2020

Me René SYLVESTRE
Président du Conseil Supérieur du
Pouvoir Judiciaire (CSPJ)
En ses bureaux. –

Monsieur le Président,

La Fondasyon Je Klere (FJKL), représentée par sa Directrice Exécutive, Madame Marie Yolène GILLES, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit:

Le 21 mai 2019, elle a sollicité *du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire* (CSPJ) l'ouverture d'une enquête de moralité contre le juge d'instruction qui a instruit l'affaire de l'ex-député Jean Fénel THANIS, le juge qui a prononcé la décision ainsi que les magistrats du Parquet de la Croix-des-Bouquets en charge du dossier aux fins de décider contre eux telles mesures conservatoires que de droit pour le bien de la justice tout en passant au crible l'état de leur patrimoine;

Le 6 mars 2019, rappelons-le, l'ex-député Jean Fénel THANIS, le nommé Jean Edrique POMPEE et un ressortissant jamaïcain du nom de Kess Huss CAMPBELL sont arrêtés par la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) en possession de **quatre-cent-quatre-vingt-onze (491) kilos de marijuana;**

Moins d'un mois après leur arrestation, soit le 1^{er} avril 2019, un juge d'instruction du Tribunal de Première Instance de la Croix-des-Bouquets a rendu une ordonnance de renvoi, renvoyant étonnamment les prévenus au tribunal correctionnel pour des faits qualifiés de crime par la loi et donc passibles du Tribunal criminel.

Le juge saisi du dossier au correctionnel a rendu sa décision le 10 mai 2019, soit deux mois après l'arrestation des prévenus, condamnant les trafiquants de drogue au paiement d'une amende de *cent mille* (100, 000.00 G) gourdes pour détention illégale de stupéfiants pour **usage personnel.**

La FJKL avait sollicité l'enquête du CSPJ sur la moralité des acteurs de cette justice expéditive qui donnent l'impression d'être tous des maillons d'un réseau mafieux. Dans une correspondance responsive en date du 28 mai 2019 (cf. CSPJ-ST/05-2019/697), le secrétariat technique du CSPJ avait informé la Fondation qu'une commission d'enquête était déjà constituée en vue d'élucider cette affaire. **Et l'enquête se poursuit !!!**

Si les mesures conservatoires prises contre trois Magistrats du Tribunal - Lyonel Ralph DIMANCHE, Apsoarbe PIERRE-LOUIS et Sully L. GESMA après la libération dans des conditions scandaleuses des prévenus - représentent indéniablement un effort appréciable du CSPJ de redorer le blason de la justice trop souvent sali dans cette juridiction de la Croix-des-Bouquets, la FJKL ne peut s'empêcher de se demander si les dégâts relevés ne seraient pas évités si la décision du CSPJ était arrivée plus tôt ? Combien de délinquants arrêtés pour assassinats, enlèvement, séquestration et viols sont libérés régulièrement par des Magistrats à la moralité douteuse à la Croix-des-Bouquets ? Combien de citoyens-nes sont victimes des réseaux de faussaires qui fonctionnent à plein rendement dans cette juridiction ? Que fait l'Inspection Judiciaire ? Quelles sont les sanctions prises contre des Magistrats qui affichent leurs signes extérieurs de richesse illégitime ? Le CSPJ peut-il ignorer qu'au Tribunal de Paix de la Croix-des-Bouquets et au greffe du Tribunal civil les frais judiciaires sont multipliés par dix (10) ?

Pourquoi l'exposante sollicite qu'il vous plaise, **Monsieur le Président**, de diligenter une enquête de moralité contre tous les juges du Tribunal de Première Instance de la Croix-des-Bouquets et des Tribunaux de Paix de la juridiction; Analyser leur état de patrimoine ; Ordonner à l'Inspection Judiciaire de superviser plus régulièrement et plus strictement cette juridiction ; Développer un partenariat avec *l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC)* pour sévir contre les actes de corruption avérés observés dans cette juridiction tant au niveau du Tribunal, du Parquet, des cabinets d'instruction, des tribunaux de Paix et des greffes. Donner suites aux résultats des enquêtes diligentées.

Saluts et Respects !

Marie Yolène GILLES
Directrice Exécutive

C.C.: - *Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC)*

153, Ave John Brown, Lalue / Tel: (509) 34 898787; 41 098787; 48 734727; 40 980590 / fjkl@fjkl.org.ht / www.fjkl.org.ht